

En cas de paiement par CHEQUES-FORMATION, vos NUMERO D'AUTORISATION et CODE D'UTILISATION doivent nous parvenir au plus tard LE DERNIER JOUR DE LA FORMATION.
Technifutur n'accepte pas de chèques-formation pour les heures d'absence.

Suivant nos conditions
générales
[https://technifutur.be/
fr/conditions-generales](https://technifutur.be/fr/conditions-generales)

Pour accord,

Date et signature